

MAIRIE de FRANCLENS

HAUTE-SAVOIE



www.francLens.fr

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juillet 2026

Par suite d'une convocation en date du **21 juillet 2026**, les membres composant le conseil municipal de la commune de FrancLens se sont réunis en date du **27 juillet 2026**, salle du Conseil Municipal de la Mairie, à 19h00, sous la présidence de Mme Véronique SAUVOUREL, Maire de la commune.

PRESENTS : MMES SAUVOUREL Véronique, LEHUÉDÉ Chrystèle, BODENON Audrey, MM. CINQUIN Jean-Marc, MESSIER Jean-Charles, Mmes PIROUX Corinne, RAOULX Ludivine, BARNET Sandrine, BOURCHEIX Marie-Laure, MM. PAROISSE Lionel, DUPONT Kevin, DEPIGNY Adrien.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES : M. Laurent LAFUMAS donne pouvoir à M. Jean-Marc CINQUIN
M. Jean-Philippe MIRANDA donne pouvoir à M. Kevin DUPONT
Mme Karine FLACHERON donne pouvoir à Mme Corinne PIROUX

Secrétaire élue : Mme Sandrine BARNET

en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Approbation du dernier procès-verbal
2. Adoption du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Usse et Rhône
3. Désignation des représentants au sein des commissions intercommunales de la Communauté de Communes Usse et Rhône
4. Bibliothèque :
 - tarifs
 - convention de modalités d'accueil des classes de l'école Alexandre Dumas
5. Mise à disposition de parcelles communales pour pâturage - conventions
6. Questions diverses

1-APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

2-ADOPTION DU PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES USSE ET RHONE (DELIBERATION N° 2026-36)

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'article L. 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales encadrant la mise en place du pacte de gouvernance ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2025-0024 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône ;

Vu la délibération n°CC 133/2026 du 9 juin 2026 de la Communauté de Communes Usse et Rhône portant adoption du pacte de gouvernance ;

Considérant le pacte de gouvernance qui permet de définir les relations entre la CCUR et ses communes membres, ainsi que les modalités d'association des élus municipaux au fonctionnement intercommunal et qu'il est obligatoire qu'il soit débattu entre la CCUR et les communes, au plus tard 9 mois après le renouvellement du Conseil communautaire.

Madame le Maire rappelle que le pacte de gouvernance présenté précise notamment :

- L'organisation et le fonctionnement du conseil communautaire
- Les modalités de fonctionnement du bureau communautaire
- L'organisation de la conférence des maires,

Mairie de FrancLens 74915 FRANCLENS

Tel. : 04 50 77 90 63

E-mail : accueil@francLens.fr

Permanence du secrétariat : mardi et vendredi de 14h à 18h.

- Le fonctionnement des commissions thématiques,
- Les principes de mutualisation entre la CCUR et les communes membres,
- Les modalités de concertation pour les décisions impactant une commune seule.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le pacte de gouvernance pour le présent mandat de 2026 à 2032.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le pacte de gouvernance.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

3-DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE (DELIBERATION N° 2026-37)

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2025-0024 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes Usses et Rhône ;

Vu la délibération de la n°CC Usses et Rhône n°133/2026 du 9 juin 2026 portant adoption du pacte de gouvernance,

Vu la délibération de la n°CC Usses et Rhône n°134/2026 du 9 juin 2026 portant création des commissions thématiques intercommunales,

Considérant que le Pacte de gouvernance de la CC Usses et Rhône propose que chaque Commune propose un élu membre du Conseil municipal à chaque commission. Il est précisé que le Vice-président, s'il est membre du Conseil municipal de la Commune, n'est pas concerné et peut être nommé un autre élu.

Considérant que, au regard du code général des collectivités territoriales, les commissions thématiques intercommunales peuvent associer des conseillers municipaux des communes membres de la CCUR ;

Madame le Maire indique que, conformément au pacte de gouvernance, la CCUR se compose de 10 commissions thématiques suivantes :

Commission	Grandes lignes des actions menées
Administration générale et ressources humaines	• Statuts, fonctionnement • Gestion, carrières • Formations • Gestion des ressources humaines
Finances – Comptabilité	• Suivi des budgets • Fiscalité • Services comptables • Programmation budgétaire
Urbanisme	• SCoT Usses et Rhône • Évaluations et évolutions des documents d'urbanisme • Habitat – logement
Développement économique	• Suivi des zones d'activités • Aménagement des ZAE • Promotion économique • Soutiens aux entreprises
Mobilité et transports Environnement	• Organisation des mobilités • Véloroutes • Transports scolaires • Léman express • Actions environnementales
Gestion des déchets	• Collecte des ordures ménagères • Collecte du tri • Gestion des déchetteries • Valorisation des déchets

Assainissement des eaux usées	• Gestion des équipements (stations d'épuration, postes de relevage, réseaux) • Projets d'investissement • Mises en conformités des installations • Schéma directeur d'assainissement, plans de zonage
Communication, évènements et relations avec les Communes	• Gérer les évènements, inaugurations • Sites internet, intranet, outils de communication • Bulletins communautaires • Organisation d'évènements particuliers • Rapports avec la presse
Bâtiments – Travaux	• Suivi des travaux • Gestion des sites et des bâtiments • Entretiens, fonctionnement, service • Gens du voyage (sédentarisation)
Social, Enfance, Jeunesse	• Suivi des multi-accueils • Politique des centres de loisirs • Gestion des maisons de santé et des baux • CIAS – EHPAD

Madame le Maire précise que ces commissions sont sous la présidence des Vice-présidents suivants :

Commission	Vice-présidents ayant la responsabilité de la commission
Administration générale et ressources humaines	M. David BANANT
Finances – Comptabilité	M. David BANANT
Urbanisme	M. Florian ZUCCALLI
Développement économique	M. Paul RANNARD
Mobilité, transports et environnement	M. Emmanuel GEORGES
Gestion des déchets	M. Pierre-Alain REY
Assainissement des eaux usées	M. Rémi PONCET
Communication, inaugurations, évènements, relations avec les Communes	Mme Marcelle CURTENAZ
Bâtiments – Travaux	M. Philippe JACQUESON
Social, Enfance, Jeunesse	M. Jérémie COURLET

Elle rappelle que la capacité maximale de chaque Commission est de 26 élus, soit 1 par Commune, excepté le Vice-président, soit un total maximal de 27 membres.

Le Vice-président est membre de droit de toutes les commissions thématiques intercommunales, ainsi que le Président de la CC Usse et Rhône.

Les communes disposent de deux mois à compter de la notification de la présente délibération pour proposer un membre par Commission thématique intercommunale et le Conseil communautaire de la CC Usse et Rhône entérinera leur composition définitive lors du Conseil communautaire du 8 septembre 2026.

Les convocations aux commissions sont adressées aux membres de la commission concernée, ainsi qu'aux 26 Communes. Il souligne que le Maire de la Commune, lorsqu'il n'est pas lui-même membre de la commission, peut participer à la réunion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Nomme les membres suivants dans les Commissions thématiques intercommunales :

- Administration générale et ressources humaines : Ludivine RAOULX
- Finances-comptabilité : Véronique SAUVOREL
- Urbanisme – Aménagement du territoire : Laurent LAFUMAS
- Développement économique : Corinne PIROUX
- Mobilité, transports et environnement : Karine FLACHERON
- Gestion des déchets : Audrey BODENON
- Assainissement des eaux usées : Jean-Charles MESSIER
- Communication, inaugurations, évènements et relations avec les Communes : Véronique SAUVOREL

- Bâtiments – Travaux : Jean-Marc CINQUIN
- Social, Enfance, Jeunesse : Chrystèle LEHUÉDÉ

Notifie la délibération à la CC Usse et Rhône.

4- BIBLIOTHEQUE : TARIFS (DELIBERATION N° 2026-38)

Madame le Maire présente un document comparatif entre les bibliothèques de Francens, Seyssel et d'Injoux-Génissiat. Ce document relate les dépenses culturelles de chacune de ces bibliothèques, proportionnellement au nombre d'habitants. Il en ressort que la bibliothèque de Francens bénéficie actuellement d'un budget supérieur aux deux autres bibliothèques pour moins d'habitants. C'est pourquoi le budget d'achats culturels (livres, abonnements et animation) est désormais abaissé à 2 000€, afin d'être plus en adéquation avec les bibliothèques similaires (emploi d'un agent) environnantes.

Madame Marie-Laure BOURCHEIX estime que le document présenté n'est pas assez détaillé. Elle souhaiterait que le comparatif soit fait avec d'autres bibliothèques. Elle voudrait le détail des catégories des livres achetés. Elle demande pourquoi la somme de 2 500€ attribuée jusqu'à présent aux achats culturels, n'est pas maintenue. Selon elle, la baisse de 500 € n'est pas justifiée. Il lui est répondu que la convention avec Savoie Biblio permet le prêt de livres et qu'il serait souhaitable d'en emprunter davantage plutôt que d'en acheter. Aussi, il est rappelé que l'agent est autonome dans ces achats et doit apprendre à gérer son budget. Après concertation, à partir de ce jour, chaque achat devra faire l'objet d'un devis qui sera soumis à la validation des élus.

La parole est donnée à Madame Audrey BODENON qui suggère à l'assemblée de nouveaux tarifs pour la bibliothèque. Elle propose un tarif unique pour les foyers francinois de 15€ et pour les foyers extérieurs de 20 €. Elle ajoute qu'un rendez-vous aura lieu prochainement avec une personne de l'application « Recyclivre » pour voir si les livres désherbés de la bibliothèque peuvent être vendus via cette application.

Vu la délibération du 24 février 2025 concernant les tarifs applicables au service de la bibliothèque ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants à la bibliothèque, à compter du 1^{er} septembre 2026 :

➤ **cotisation annuelle :**

Tarif par foyer	
Habitants de Francens	15.00 €
Extérieurs	22.00 €

➤ **photocopie :**

Tarif à l'unité	
page noir et blanc	0.15 €
page couleur	1.00 €

➤ **remboursement livre ou CD perdu :** au prix du neuf

MAINTIENT la gratuité pour :

- les personnes vulnérables de la commune recensées par le CCAS (ADMR)
- les personnes en situation de handicap (habitants de Francens ou non)
- les étudiants de + de 18 ans.

CONVENTION DE MODALITES D'ACCUEIL DES CLASSES DE L'ECOLE ALEXANDRE DUMAS (DELIBERATION N° 2026-39)

La bibliothèque municipale de Francens, service public, est ouverte à l'ensemble de la population de la commune et des environs, enfants et adultes. Elle se donne également pour mission d'accueillir, dans le cadre d'un partenariat actif, les enfants scolarisés à l'école intercommunale Alexandre Dumas, à Francens.

Une convention entre les deux parties a été établie en 2012. Aujourd'hui, il convient d'ajouter quelques compléments à celle-ci.

Madame Marie-Laure BOURCHEIX propose de rajouter un point concernant la responsabilité de l'école durant le temps de trajet et pendant le temps d'accueil à la bibliothèque. Il faut également prévoir une date maximale de prêt des livres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention à conclure avec l'école Alexandre Dumas de Francens, jointe à la délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention.

5-MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES POUR PATURAGE - CONVENTIONS (DELIBERATION N° 2026-40)

Madame le Maire explique avoir reçu une demande d'un agriculteur afin de renouveler la convention lui permettant de mettre en pâture des poneys ou des génisses sur les parcelles communales cadastrées B1067 et B1069. Elle explique à l'assemblée que la convention est arrivée à échéance le 30 juin dernier.

Vu la délibération n°2021-19 approuvant la mise à disposition de parcelles communales à cet agriculteur pour pâture ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la mise à disposition gratuite de ces terrains, pour mise en pâture des bêtes.

AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'agriculteur pour une durée de cinq ans.

(DELIBERATION N° 2026-41)

Madame le Maire explique avoir reçu une autre demande d'une personne souhaitant cultiver les parcelles communales cadastrées B1125, B1126 et B1127. Elle explique à l'assemblée que ces parcelles ne sont, aujourd'hui, pas entretenues.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la mise à disposition gratuite de ces terrains, pour de la culture destinée à alimenter des animaux.

AUTORISE le Maire à signer une convention avec cette personne pour une durée de deux ans.

6-QUESTIONS DIVERSES

➤ SKATE-PARK

La société Dekra a répondu à nos interrogations concernant les règles de sécurité du skate-park à la suite des travaux entrepris à proximité par la Maison Familiale de la Semine. Une distance de deux mètres doit être respectée entre la zone de travaux et la limite du skate-park. Or, actuellement cette distance n'est pas respectée. Dès la rentrée scolaire, il sera demandé à l'établissement de remettre en l'état le terrain afin de répondre à cette exigence, a minima le temps de la réflexion du déplacement du skate-park. Un devis a d'ailleurs été établi pour clôturer le skatepark existant mais vu la possibilité de déplacement de celui-ci, il semble inopportun de donner suite à ce devis.

➤ ROUTE DE CHEZ DERIPPAZ

Un riverain s'est plaint de la présence d'eau qui stagne, les jours de pluies, sur la chaussée située devant l'entrée de sa propriété. Un rendez-vous est prévu mercredi prochain avec l'entreprise en charge des travaux d'enrobé et la maîtrise d'œuvre ayant suivi les travaux, afin de faire le point sur la situation et de régler ce problème.

➤ ROUTE DE VOLLAND

Un camion s'est malencontreusement engagé sur la route de Volland à destination de Chanay. Cette route n'étant pas adaptée à ce type de véhicule, celui-ci a détérioré une glissière de sécurité. Un devis doit être établi afin d'en assurer le remplacement. Un constat a été fait entre le transporteur et la mairie. Il faudra se poser la question de la circulation sur cette portion de route très étroite (interdiction de circulation, rétrécissement de chaussée, etc ...).

➤ ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

Madame le Maire est désormais référente à la surveillance des espèces à enjeux pour la santé humaine. Les espèces suivantes doivent être surveillées, répertoriées et signalées : ambrosie, chenilles processionnaires, tiques, moustiques tigres, berce du Caucase.

➤ MATINEE DES ASSOCIATIONS

La matinée des associations est relancée. Elle aura lieu le samedi 12 septembre de 10h00 à 12h00 à la salle des fêtes.

➤ SCOUTS

Une association de scouts est actuellement présente sur la commune. Ils occupent un terrain situé dans la forêt. La salle sous la salle des fêtes leur a été mise à disposition afin de pouvoir accéder à un frigo, et d'avoir une salle en cas d'orage.

➤ **LIVRES NOTRE MONDE A NOUS**

Madame le Maire propose au Conseil d'acquérir la collection de livres vendue par l'association « Notre monde à nous », et de les mettre à disposition à la bibliothèque sans pour autant les prêter. Achat validé.

➤ **TRAVAUX**

M. Jean-Charles MESSIER informe que les couvertines ont été posées sur les murets aux abords de la salle des fêtes. La borne abîmée est en cours de remplacement. Le puis est toujours à l'étude. La réfection des enrobés sur plusieurs voies communales a été réalisée, y compris sur le chemin de la Fruitière où une riveraine se plaignait de l'eau de la route qui s'infiltrait sur son terrain. Il félicite l'entreprise qui a accompli du bon travail.

➤ **INAUGURATION DU PARVIS DE LA SALLE DES FÊTES**

Madame Audrey BODENON dit qu'elle a reçu un devis d'un traiteur pour l'inauguration prévue le 11 septembre prochain. Un devis comparatif va être demandé.

➤ **RESERVE A INCENDIE DE VERS BAUD**

Les travaux sont en cours pour clôturer la réserve à incendie. Réserve qui est désormais fonctionnelle.

➤ **SIESS**

Monsieur Lionel PAROISSE s'est rendu à une réunion du syndicat d'électricité. Il a visité le site d'Argonay. Le budget a été voté. Le planning des travaux a été établi selon des degrés d'urgence. Il ajoute qu'un site internet existe pour déclarer les pannes d'éclairage public. Il demande que soit corrigée la programmation d'allumage de l'éclairage public car l'éclairage fonctionne encore une heure après le lever du jour.

➤ **FUTURES MANIFESTATIONS**

Communication des manifestations prévues prochainement :

- Rendez-vous avec le capitaine de la gendarmerie : 28/07
- Ouverture du p'tit café : 21/08
- Randonnée Arvi'cyclette : 30/08
- Prochain conseil communautaire : 08/09
- Inauguration du parvis de la salle des fêtes : 11/09
- Matinée des associations : 12/09
- Conférence des maires : 22/09
- Assemblée générale du Comité des fêtes de Francens : 25/09
- Elections sénatoriales à Annecy : 27/09
- Prochain conseil municipal : 28/09

➤ **DEMENAGEMENT EHPAD DE FRANGY**

Mme Chrystèle LEHUÉDÉ a assisté à une réunion du CIAS de la communauté de communes Usse et Rhône. Le déménagement de l'Ehpad de Frangy est prévu pour le 22 septembre. Un appel à bénévoles est lancé pour apporter main forte.

➤ **REPAS DES ANCIENS**

Mme Chrystèle LEHUÉDÉ dit que l'animation pour le repas des anciens est réservée. Le traiteur l'est également. Attente du menu.

➤ **SIVU**

Mme Marie-Laure BOURCHEIX informe qu'une personne a été recrutée en remplacement de l'Atsem qui part à la retraite prochainement. Une réflexion sur les problèmes de chaleur dans l'école est en cours.

Fin de la séance : 20h40

La secrétaire de séance
Mme Sandrine BARNET

Le Maire,
Mme Véronique SAUVOREL



DATE D’AFFICHAGE : 29/09/2026

